



CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 27 MARS 2012

APPROUVE

Etaient présents :

Membres titulaires :

M. Jean-Baptiste MATTEI, Président

Mme Hélène CONWAY-MOURET, sénatrice

Mme Claudine LEPAGE, sénatrice

M. Laurent GARNIER, représentant MAEE

Mme Claire BODONYI, représentante MAEE

Mme Delphine BORIONE, représentante MAEE

M. Jean-Marc BERTHON, représentant MAEE

Mme Christine GAVINI-CHEVET (matinée), représentante MEN

M. Denis CHARISSOUX, représentant du Ministère du Budget

M. Olivier CADIC, représentant AFE

M. Yves AUBIN DE LA MESSUZIÈRE, représentant MLF

M. François DENIS, représentant FAPEE

M. Abdelouhab BOUKOURAYCH, représentant FCPE

M. Roger FERRARI, représentant SNES-FSU

M. Patrick SOLDAT, représentant SNES-FSU

M. Bruno BEAURAIN, représentant SNUipp-FSU

M. Pierre MONDOLONI, représentant UNSA-Education

M. Henri ESTIENNE, représentant UNSA-Education

Membres avec voix consultative :

Mme Anne-Marie DESCÔTES, directrice

M. Damien THOMAS, agent comptable principal

M. Gilbert TOULGOAT, CBCM

M. Patrick VINCENT, Contrôleur financier

Membres représentant l'administration :

M. Olivier BOASSON, directeur adjoint

M. Jean-Paul NEGREL, secrétaire général

M. Laurent SIGNOLES, secrétaire général adjoint

M. Thomas PHAM VAN, chef du service du budget

M. Pierre FAVRET, chef du service immobilier

M. Serge MOGUEROU, DRH

M. José LESAULNIER, chef du secteur Amériques, Afrique australe et orientale

Membres suppléants :

Mme Pauline CARMONA, représentante MAEE

M. Raymond QUEREILHAC, représentant MAEE

M. Daniel CHARBONNIER, représentant MEN

M. Marc ROLLAND (après-midi), représentant MEN

Mme Anne BARNAUD, représentante ANEFE

ORDRE DU JOUR

I.	Compte rendu du conseil d'administration du 30 novembre 2011	7
II.	Situations particulières	7
1.	Mali.....	7
2.	Congo.....	7
3.	Syrie.....	7
III.	Compte financier agrégé 2011.....	9
1.	Présentation de la synthèse des comptes 2011.....	9
2.	Compte financier de l'exercice 2011	10
3.	Rapport de l'ordonnateur.....	14
IV.	Affectation du résultat 2011	18
V.	Questions relatives au personnel	18
1.	Avantage familial.....	18
2.	Congé de maladie	20
VI.	Décision budgétaire modificative 1 – 2012.....	20
VII.	Subventions aux établissements homologués.....	22
VIII.	Dons et legs.....	22
IX.	Indicateurs du contrat d'objectifs – Réalisations 2011.....	22
X.	Question immobilière : Hanoï.....	24
XI.	Rémunération des intervenants participant à des activités de formation	25
XII.	Montant de la cotisation d'adhésion au label « FrancEducation ».....	26
XIII.	Questions diverses	28
1.	Questions relatives au personnel	28
2.	Questions financières et comptables.....	30
3.	Questions générales	30

La séance est ouverte à 10 heures 15.

En préambule, Mme DESCÔTES souhaite la bienvenue à Jean-Baptiste Mattei, nouveau Président du Conseil d'administration de l'AEFE. Mme DESCÔTES précise que Monsieur Mattei a déjà eu l'occasion de rencontrer la quasi-totalité des services dans le cadre de sa prise de fonction, ainsi que d'effectuer des visites de terrain.

M. MATTEI indique qu'il est très heureux et très honoré de présider le Conseil d'administration, et de siéger auprès des parlementaires, des représentants des parents d'élèves et des représentants des personnels, pour contribuer à la réussite de l'une des plus belles et des plus importantes politiques menées dans le cadre de l'action extérieure de la France.

Le réseau scolaire français à l'étranger est l'une des grandes fiertés de la diplomatie française. M. MATTEI précise qu'il a pu, au cours de trente ans de carrière effectués au Ministère des Affaires Etrangères, vérifier à quel point ce réseau est important et sans équivalent dans le monde. Beaucoup de pays l'envient à la France à juste titre. Il permet à la France d'offrir aux jeunes compatriotes expatriés une remarquable continuité en matière d'éducation. Il constitue aussi un instrument d'influence irremplaçable, les deux tiers des élèves qu'il accueille étant étrangers.

La santé de l'AEFE est bonne, et ce pour au moins trois raisons. Premièrement, l'Agence accueille chaque année davantage d'élèves. Deuxièmement, le résultat des élèves des écoles à l'étranger sont remarquables. Troisièmement, l'AEFE a su affirmer sa mission d'opérateur public au service de l'ensemble de la politique scolaire extérieure de la France. Cette bonne santé, on la doit d'abord à la directrice de l'AEFE et à ses équipes. M. MATTEI précise qu'il a pu apprécier lors de ses visites le professionnalisme et le dévouement des équipes.

M. MATTEI rappelle que les priorités fixées par l'Etat à l'AEFE sont au nombre de quatre.

La première est de maintenir et de développer l'excellence de l'enseignement français à l'étranger. Cela repose à la fois sur le maintien de la part actuelle de personnel titulaire par un dispositif solide d'évaluation et de formation, sur le renforcement de l'enseignement des langues et sur l'innovation pédagogique, et enfin sur un enseignement plus individualisé, au moyen d'une orientation active.

La seconde priorité est d'accélérer la modernisation du réseau. Cela suppose de renforcer l'évaluation du dispositif, de continuer à professionnaliser la gestion des ressources humaines, d'améliorer la communication sur le réseau et d'assurer une gestion immobilière rationnelle de l'ensemble du parc d'établissements.

La troisième priorité est d'améliorer le pilotage du réseau. L'AEFE doit notamment adapter le système d'information à la demande d'enseignement français à l'étranger, ainsi qu'à l'état de la concurrence en matière d'éducation internationale, pays par pays. L'Agence doit veiller à la parfaite articulation entre le réseau et les intérêts de la France dans le monde.

La quatrième et dernière priorité est de trouver un équilibre financier qui garantisse le fonctionnement et l'extension du réseau. Cela suppose notamment de développer de nouveaux outils, comme le label FrancÉducation, pour répondre à la demande de l'enseignement français autrement que par l'homologation. Il conviendra aussi d'équilibrer les moyens publics et les moyens privés.

M. MATTEI assure enfin le Conseil d'administration de son plein engagement en tant que président du Conseil d'administration et en tant qu'autorité de tutelle de l'AEFE.

M. MATTEI salue les nouveaux membres du Conseil d'administration : Madame Hélène Conway-Mouret, Sénatrice, et Madame Jacqueline Irlès, Députée. Du côté du Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Jean-Claude Poimboeuf (MAEE/DRH), membre titulaire est excusé, et suppléé par Madame Pauline Carmona, en remplacement de Monsieur Gilles Garachon. Du côté du Ministère de l'Education nationale, Monsieur Daniel Charbonnier (IGEN), en remplacement de Monsieur Mamou, supplée M. Roser. Le Conseil d'administration accueille également Madame Christine Gavini-Chevet (DREIC), membre titulaire.

Du côté du Ministère du budget, Monsieur David Knecht (DB/SD7), nouveau membre suppléant de Monsieur Charissoux, a rejoint le Conseil en remplacement de Monsieur Hervé Bec.

S'agissant de la représentation du personnel, à l'UNSA-Education, Monsieur Pierre Mondolini remplace Monsieur Michel Sénéchal.

M. NEGREL précise que le quorum, fixé à 14 membres, est atteint.

M. MATTEI rappelle que les délibérations sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés et qu'en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Il énumère les procurations établies pour la séance. M. Mattéi porte les procurations de M. Rochebloine et Mme Irlès. M. Charissoux porte les procurations de MM. Roty et Chéry. M. Queireilhac porte la procuration de Mme Soupison. Enfin, M. Charbonnier porte la procuration de M. Blanquer.

M. NEGREL est nommé secrétaire de séance.

M. MATTEI rappelle l'ordre du jour.

M. BEAURAIN demande ce que recouvre le point 5. Les élus n'ont reçu aucun document afférant à ce point.

M. MATTEI précise que le point 5 porte sur le congé de maladie et l'avantage familial.

M. FERRARI indique qu'il s'interroge sur le rôle que les représentants du personnel peuvent jouer au sein du Conseil d'administration. En effet, les documents relatifs à la réunion n'ont été envoyés que le vendredi précédent à 18 heures 15. Des points aussi importants que les comptes financiers et la décision budgétaire modificative devraient permettre une préparation plus détaillée. Les élus ont tenté d'approfondir les sujets sur lesquels ils sont intervenus lors des précédents conseils d'administration. Les demandes d'informations répétées n'ont fait l'objet d'aucune réponse. Ce n'est pas une bonne manière de procéder avec les membres du Conseil d'administration.

Par ailleurs, lors de chaque changement de président du Conseil d'administration, il est rappelé que l'AEFE est un fleuron de la diplomatie française. Pour autant, les subventions données par l'Etat sont toujours en diminution. Dans un avenir proche, il serait souhaitable que les déclarations des représentants du Ministère des Affaires Etrangères soient en accord avec les annonces formulées.

M. MATTEI indique qu'il s'attachera à ce que les documents parviennent le plus tôt possible aux membres du Conseil. L'engagement des représentants de l'Etat ne fait aucun doute.

M. NEGREL s'excuse pour la transmission tardive des documents préparatoires. Le secrétariat général transmettra en séance tous les documents nécessaires à la compréhension des dossiers durant la séance. Elle apportera toutes les précisions nécessaires.

M. BEAURAIN donne lecture de la déclaration suivante :

« Monsieur le Président, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les administrateurs.

Pour commencer, nous voulons, une fois encore, protester vigoureusement contre les délais trop courts d'envoi des documents de préparation. Comment préparer sérieusement une séance aussi importante que celle du Conseil d'Administration de l'AEFE, particulièrement dans le contexte actuel, en recevant 24 documents le 23 mars au soir pour le 27 au matin? C'est inacceptable.

Sur les questions de fond, nous déplorons le désengagement de l'État qui se traduit par les déconventionnements, le recours à divers opérateurs privés et la mise en place de la labellisation. Ainsi, l'État n'assure plus correctement sa mission de service public à l'étranger.

La mise en œuvre de nombreux projets de rénovation ou de construction est souvent repoussée faute de financements ou d'anticipation. La remise en dotation du parc immobilier et l'autofinancement imposé par l'État, érigés comme l'alpha et l'oméga des politiques publiques, hypothèquent lourdement l'avenir de l'enseignement français à l'étranger.

Le transfert de compétences nouvelles vers l'opérateur public (label FrancEducation) s'accompagne de suppressions de postes dans les services centraux de l'AEFE et de nombreux postes d'enseignants résidents, sous couvert des contraintes du plafond d'emplois.

Les personnels voient leur situation salariale se dégrader : au gel du point d'indice des fonctionnaires s'ajoute maintenant la journée de carence lors du congé maladie.

Les propositions de la FSU concernant l'avantage familial ou l'ISVL ne font que corriger une situation injuste pour les personnels détachés. L'avantage familial doit devenir une prestation familiale à part entière sur la base des indemnités françaises existantes, l'ISVL doit être en relation avec le coût de la vie réel dans un pays.

Les collègues recrutés localement sont en situation de précarité dans de nombreux pays, sans que l'Agence soit capable de réagir ni d'imposer ses recommandations. Le SNUipp déplore que la loi relative à la réduction de la précarité dans la fonction publique exclue les personnels du réseau AEFE. Couverture maladie, retraite... Dans certains pays, la situation est indécente. A Madagascar, par exemple, des grilles salariales ont été divisées par deux pour les nouveaux arrivants qui passent de 90 à 45 euros par mois!

La sanctuarisation des moyens, présentée comme gage de pérennité du système, ne suffit pas pour autant à faire face à la croissance du réseau.

Dans ce contexte, «l'excellence pédagogique» affichée par l'AEFE n'est plus crédible. Les établissements sont asphyxiés, les enseignants malmenés et les parents toujours plus sollicités financièrement. La multitude de projets d'établissements «vitrines» ne répond en rien au problème de fond : la réussite de tous les élèves ne sera assurée qu'aux conditions suivantes:

- *scolariser le plus grand nombre d'élèves dès 3 ans ;*

- *réduire les effectifs de classes (maximum de 25 élèves) ;*
- *recruter des enseignants expatriés spécialisés pour faire face aux situations d'échec ;*
- *augmenter le temps de formation professionnelle ;*
- *rétablir des rythmes scolaires favorables aux apprentissages.*

Pour permettre à l'opérateur public d'assurer ses missions :

- *le plafond d'emploi doit être levé ;*
- *la dotation budgétaire doit être abondée en fonction de l'évolution du réseau ;*
- *le principe de gratuité, qui reste un objectif à terme, doit d'abord bénéficier à ceux qui en ont le plus besoin ;*
- *les fonds nécessaires à l'entretien du parc immobilier doivent être transférés à l'AEFE.*

Le SNUipp revendique une autre politique, un autre budget et une autre vision du système d'éducation public à l'étranger. »

M. MATTEI indique que le Conseil d'administration a bien pris note de cette déclaration liminaire.

I. Compte rendu du conseil d'administration du 30 novembre 2011

Le compte rendu de la séance du 30 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

II. Situations particulières

1. Mali

Mme DESCÔTES explique que le Lycée Liberté de Bamako est fermé. Le chef d'établissement est actuellement bloqué à Dakar. Sur place, une équipe est mobilisée et a pu traiter avec la cellule de crise mise en place par l'AEFE. Une classe en séjour en France n'a pu rentrer comme prévu. Une solution a été trouvée pour ces personnes. La réouverture du lycée dépend de la suppression du couvre-feu et pourrait intervenir le mercredi 28 mars, date prévisionnelle de réouverture de l'aéroport.

2. Congo

Suite à un début d'émeute dans les quartiers sinistrés de Brazzaville, il a été demandé aux familles de garder leurs enfants à la maison depuis le lundi. Le message a été diffusé par le canal de l'ambassade, permettant à chacun de savoir quoi faire.

3. Syrie

La situation est particulièrement délicate. L'établissement de Damas fonctionne toujours, en dépit de la décision du ministre d'Etat de faire rentrer le personnel titulaire. La convention a été suspendue. La difficulté à Damas et à Alep est l'organisation des examens pour les élèves

concernés. L'AEFE est en contact étroit avec la DGESCO afin de préparer l'organisation des examens dans des centres proches de la Syrie.

M. AUBIN DE LA MESSUZIÈRE précise que la MLF a été obligée de transférer le site du lycée au centre de la ville d'Alep deux mois auparavant, pour des raisons de sécurité. Aujourd'hui, l'établissement fonctionne grâce à la forte mobilisation des recrutés locaux. L'on a pu également recruter des universitaires francophones à Alep. Néanmoins, la situation se dégrade et l'on se demande si l'établissement pourra rester ouvert dans les semaines qui viennent. L'organisation du baccalauréat à Beyrouth pourrait constituer la meilleure solution.

En Libye, à Tripoli, le primaire pourrait rouvrir au mois de septembre, car beaucoup d'élèves se sont dispersés. Par ailleurs, prenant connaissance de la nouvelle plaquette de présentation de l'Agence, M. AUBIN DE LA MESSUZIÈRE demande à la Direction de s'assurer de l'exactitude des chiffres concernant les établissements de la Mission laïque. La Mission ne compte pas 82 établissements, mais 120.

Mme DESCÔTES précise que ces chiffres ont bien été vérifiés avec les services de la Mission laïque et qu'il s'agit ici, comme le mentionne la plaquette, des seuls établissements « homologués ».

Mme CONWAY-MOURET demande comment l'établissement fonctionne en Syrie. Quand la décision serait-elle prise de le fermer ?

Mme DESCÔTES explique que la convention avec l'établissement de Damas est suspendue. Il est géré par un comité de gestion. Il compte environ 600 élèves, essentiellement des Syriens, ainsi que quelques familles françaises qui n'ont pas souhaité rentrer. Certains enseignants résidents ont souhaité rester sur place et se sont mis en disponibilité. Il était difficile au chef d'établissement de gérer l'établissement à distance. Le comité de gestion local a donc fait appel à un ancien proviseur du réseau aujourd'hui à la retraite. L'AEFE est en contact étroit avec les équipes pour organiser les examens dans les meilleures conditions.

L'établissement se trouve dans une situation particulière, puisqu'il est sous double administration. Situées sur un terrain appartenant à l'Etat français, les installations sont quant à elles propriété du comité de gestion qui est administré à la fois par un proviseur français et par un proviseur syrien. A ce jour, étant donné le nombre important d'élèves damascènes, le souhait n'est pas de fermer l'établissement, mais de faire en sorte qu'il fonctionne aussi bien que possible et fournisse une solution alternative correcte pour les élèves qui passent leurs examens à la fin de l'année. La question financière est préoccupante : l'établissement perd de l'argent suite au départ des familles, alors qu'il a contracté un emprunt immobilier important.

M. FERRARI rappelle que les élus avaient attiré l'attention de la Direction de l'AEFE sur le baccalauréat et l'homologation. Peut-on continuer à faire fonctionner un établissement sans la présence d'un personnel titulaire français ? Beaucoup d'enseignants souhaitent partir à la fin de l'année scolaire, compte tenu des conditions qui leur sont proposées. Qu'en est-il de l'emploi ? La Direction semble garder des emplois en réserve, alors que des besoins existent ailleurs. Or, la question politique en Syrie n'est pas prête d'être résolue. Si le lycée rouvrait, les emplois pourraient être créés. Ils sont vacants depuis un certain temps maintenant.

Mme DESCÔTES indique qu'il est hors de question de remettre en cause l'homologation en cours d'année, décision qui appartient au ministère de l'Education nationale. L'examen de la pertinence

du maintien de l'homologation ne pourra se faire qu'à la rentrée. Il est trop tôt pour décider qu'il n'y aucune ouverture possible et pour déplacer les postes ailleurs. La Direction a jugé plus prudent de maintenir ces postes gelés. Il convient d'avoir à l'esprit qu'il y a bien des titulaires, six résidents ayant choisi de rester en contrat local.

M. DENIS estime que ce sujet est particulièrement angoissant pour les parents. Ils sont soucieux de voir apporter une réponse permanente au problème. La suspension de convention est un sujet important, car il peut remettre en cause les relations entre l'AEFE et le gouvernement syrien. Dans un contexte de double administration, le caractère d'établissement français doit être maintenu. Dans ce contexte, il n'est pas possible de prendre des décisions qui apparaîtraient comme un « lâchage » aux yeux des parents d'élèves.

M. MATTEI conclut que les différentes remarques sont notées concernant ce dossier. La Direction se prépare à adapter son dispositif.

III. Compte financier agrégé 2011

L'agent comptable principal présente le compte financier de l'exercice 2011. Il précise que les membres du Conseil d'administration ont reçu un rapport d'exécution comptable, qui comprend l'exécution des dépenses et des recettes, la capacité d'autofinancement, le fond de roulement, un suivi de la trésorerie, les justifications des créances et des dettes en fin d'exercice et la méthode comptable.

1. Présentation de la synthèse des comptes 2011

M. THOMAS explique la nouvelle présentation qu'il propose. Il rappelle que la présentation est rigoureusement normée. Le compte financier comprend les états comptables en fin d'exercice (balance, états de développement des recettes, des dépenses), le bilan, le compte de résultat et les annexes obligatoires : immobilisations, amortissements, créances et dettes en fin d'exercice. Le compte est soumis au Conseil d'administration et transmis au juge des comptes après le vote.

Le compte financier est accompagné des rapports du comptable et de l'ordonnateur. Il retrace l'ensemble des comptes des services centraux et des établissements d'enseignement français à l'étranger placés en gestion directe auprès de l'Agence.

En ce qui concerne la méthode retenue : dans un premier temps on agrège les comptes des 36 groupements comptables, pour les 75 établissements à l'étranger pour former le compte des EGD qui est, ensuite, lui-même agrégé aux comptes des services centraux constituant ainsi le compte financier unique.

Quelques précisions sur le contexte 2011 :

Les effectifs ont évolué de 1,8 % en 2011 dans les 75 établissements. L'année a été marquée par les événements évoqués au point précédent. Ces crises ont fait peser sur l'Agence des charges de deux millions d'euros environ.

Les événements du printemps 2011 en Tunisie et en Egypte n'ont pas eu d'impact financier notable sur les comptes de l'établissement. Mais plusieurs situations de crise ont marqué l'année 2011 et généré des contraintes financières pour environ 2 M€.

Les biens immobiliers de l'Agence ont été évalués au cours de l'exercice par un cabinet spécialisé. Un bail emphytéotique pour le site des Mews à Londres a été entré au bilan pour sa valeur réelle : 4 108 574 euros. Cette somme est sans incidence sur le fonds de roulement.

Un autre élément important à prendre en considération est la fin du droit d'emprunter pour les établissements publics. L'Agence voit ainsi disparaître l'un de ses modes de financement primordiaux pour ses acquisitions et travaux immobiliers. La contrainte, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, a conduit l'Agence à renforcer son anticipation.

Dans cette perspective, l'AEFE a souhaité maintenir un niveau de réserves suffisant, afin de conserver un taux d'évolution modéré et linéaire des droits de scolarité tout en faisant face aux inévitables évolutions de charges et besoins divers. L'AEFE est d'ailleurs en train de mettre en place un important plan de modernisation dans ses Etablissements en Gestion Directe (EGD). L'AEFE financera ce plan sur ces réserves, sans recours à des ressources externes.

M. THOMAS précise que le résultat de l'exercice, le fonds de roulement et la capacité d'autofinancement doivent être appréciées en valeur relative des masses auxquelles ces sommes se rapportent.

Le total des dépenses de l'exercice (fonctionnement et investissement) est d'un montant de 1,053 milliard d'euros. Le total des recettes de fonctionnement et d'investissement s'établit à 1,067 milliard d'euros, sans inclure la somme d'intégration du site des Mews.

La méthode comptable d'agrégation des masses entraîne des doubles flux entre les services centraux et les EGD, pour 126 millions d'euros.

2. Compte financier de l'exercice 2011

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1,021 milliard d'euros, soit 703,84 millions d'euros pour les services centraux et 317,36 millions d'euros pour les établissements gérés directement. Ces dépenses sont en augmentation de 7,3 %.

Les dépenses de personnel de 643 M€ représentent 63% des dépenses.

Le montant est de 98,7 millions d'euros dans les EGD, correspond à la rémunération charges comprises, des personnels recrutés localement, dont le traitement est assuré par les établissements eux-mêmes.

S'agissant des services centraux, la somme atteint 544,35 millions d'euros, se répartissant comme suit :

- 9,7 millions d'euros pour les personnels du siège, soit 1,78 % ;
- 161,02 millions d'euros pour les personnels expatriés, soit 29,58 % ,

- 372,83 millions d'euros pour les personnels résidents, soit 68,5 % ;
- 800 000 euros pour les autres dépenses de personnel.

Le second poste de dépense est l'aide à la scolarité, dont le montant est versé par les services centraux. Il s'établit à 117,72 millions d'euros pour l'exercice 2011 et représente près de 12 % des dépenses de l'Agence.

Les subventions s'établissent à 23 millions d'euros. Elles se répartissent en 17 millions d'euros attribués aux établissements et 6 millions d'euros de subventions pour les bourses d'excellence versées aux étudiants étrangers.

Viennent ensuite les participations des EGD versées au siège. Elles s'élèvent à 87,7 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement courant sont de 149,5 millions d'euros, soit 14 % des dépenses. L'on y trouve les dépenses d'exploitation courante – fournitures, entretien, équipements, maintenance et prestations – ainsi que les frais de déplacement de mission et les indemnités de changement de résidence. Cette somme comprend enfin toutes les dépenses pédagogiques des établissements, ainsi que les opérations relatives à l'affectation de l'aide à la scolarité dans les établissements.

Dans les EGD, un tiers des dépenses, de 317 millions d'euros, est consacré au personnel recruté localement. Les droits payés à l'Agence représentent 27 % de ce montant.

Leurs dépenses de fonctionnement s'élèvent à 131 millions d'euros, mais en excluant le traitement de l'aide à la scolarité, ainsi que les dotations aux amortissements et provisions, l'on arrive à 2,2 millions d'euros par établissement en fonctionnement réel, ce qui n'est pas extraordinaire pour un établissement scolaire.

Sur 703,84 millions d'euros de dépenses aux services centraux, les dépenses de personnel représentent 77 % de ce montant et l'aide à la scolarité 17 %. En excluant les charges calculées, le coût de fonctionnement des services centraux n'est que 1,8 % des dépenses, ce qui est très modeste.

Recettes

Les recettes s'établissent précisément à 1 062,78 M€. L'évolution est de 6,4 % entre les deux exercices.

Elles se répartissent en 340,57 M€ dans les EGD et 752,20 M€ pour les services centraux.

Les subventions dans les services centraux sont de 542,40 M€, aide à la scolarité incluses, soit 51 % des recettes. S'agissant des EGD, elles s'établissent à 43,60 M€, soit 4 % des recettes.

Les subventions d'autres organismes perçus par les EGD notamment en Allemagne, s'établissent à 4,8 M€.

Les droits de scolarité s'élèvent à 274,5 M€, soit plus du quart des ressources de l'Agence.

Les participations des établissements – EGD et établissements conventionnés - atteignent 174,8 M€. Les autres produits ne représentent que 27 M€, soit 3 % des recettes de l'Agence.

Résultats

Le résultat s'établit à 41,58 M€, soit 4 % des dépenses de fonctionnement de l'Agence. Il est de 23,21 M€ dans l'ensemble des EGD, pour les 35 groupements comptables de l'Agence, et de 18,37 M€ pour les services centraux. Le groupement de Kaboul, en sommeil, n'a pas généré de résultat.

La situation est très contrastée dans les EGD. Cinq établissements enregistrent un déficit en 2011. Quatre autres groupements obtiennent des résultats positifs, mais très modestes. En revanche, quelques EGD ont obtenu des résultats particulièrement élevés en 2010 et 2011. Mais ces résultats visent à constituer un fond de roulement destiné à financer des opérations déjà programmées. En somme, le résultat est en légère baisse en 2011, mais reste satisfaisant.

S'agissant des soldes intermédiaires de gestion, l'Excédent Brut d'Exploitation n'est plus que de 8,5 M€.

Les résultats financiers sont positifs, à 1,412 M€. Les pertes de change et les intérêts de la dette sont largement couverts par les gains de change et par les produits de certains placements financiers. Le résultat exceptionnel est de 1,123 M€.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement s'établit à 65,46 M€ : 41,16 M€ dans les EGD et 24,3 M€ au siège. L'évolution est positive de 7,8 % par rapport à 2010.

Opérations en capital (hors opération d'intégration au bilan du site les Mews)

L'Agence a réalisé 32,2 M€ d'investissements en 2011 dont 15,76 M€ dans les EGD et 16,46 M€ pour les services centraux.

Ces immobilisations se répartissent comme suit :

- 23,59 M€, soit 73,2 % pour l'immobilier ;
- 6,85 M€, soit 21,3 % pour les équipements ;
- 1,78 M€, soit 5,5 % pour le remboursement en capital de la dette.

86 % des investissements des services centraux sont consacrés aux opérations immobilières. Cette part est de 60 % dans les EGD, qui consacrent le reste à leurs équipements, au mobilier et aux moyens pédagogiques.

Les ressources s'établissent à 4,7 M€ seulement, car l'Agence ne recueille pas de subvention spécifique d'investissement.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement s'établit à 247,92 M€ en évolution de 38,35 M€. L'évolution est de 25,81 M€ dans les EGD et de 12,54 M€ dans les services centraux.

Dans les EGD, le fonds de roulement atteint 156,05 M€. Il s'élève à 91,87 M€ dans les services centraux.

Trésorerie

La trésorerie a augmenté de 52 M€ en 2011 s'élève à 254,72 M€ dont 73,25 M€ dans les EGD et 181,46 M€ aux services centraux.

La trésorerie disponible fait l'objet de placements à chaque fois que cela est possible. Le montant des placements en fin d'exercice s'élevait à près de 83 M€. Les produits des placements ont atteint 2,325 M€ au cours de l'exercice.

Méthode comptable

Il n'y a eu aucun changement de méthode comptable au cours de l'année 2011.

L'Agence réalise une agrégation des masses à trois chiffres, faute d'autre méthode possible en raison des systèmes d'information budgétaire et comptable. Les EGD utilisent GFC, le logiciel des EPLE en France. Le siège, quant à lui, utilise un autre outil, de sorte qu'il n'est possible de faire qu'une agrégation de masse en fin d'exercice. Sur 36 comptes à l'étranger, il existe 18 comptes en monnaie locale et 18 comptes en euros.

M. THOMAS précise que l'Agence s'est engagée dans une démarche de changement de ses outils. Un groupe de travail a été mis en place et un cahier des charges rédigé. Au plan de l'architecture informatique et des liaisons, les incertitudes demeurent nombreuses. Cette question est à l'étude. L'Agence souhaite se doter d'un outil de gestion comptable moderne, adapté aux besoins des établissements et des services centraux. Il est indispensable qu'il permette une intégration des comptes au moins mensuelle, voire hebdomadaire, de façon à disposer d'une information en temps réel et de permettre la remontée des comptes des EGD vers l'infocentre de l'Etat. Cette lacune fait l'objet d'une réserve émise par la Cour des Comptes aujourd'hui.

En conclusion, M. THOMAS indique que la maîtrise des risques présentée à l'automne dernier a pris vie. L'Agence a commencé à travailler sur son plan d'action. Un compte rendu sera établi sur la première année de déploiement des outils.

M. MATTEI remercie Monsieur Thomas pour sa présentation détaillée.

M. CADIC demande des précisions concernant le montant de 33,3 millions d'euros consacré aux bourses. S'agissant des recettes, les droits de scolarité représentent 26 % du budget, et les remontées des établissements représentent 16 % des recettes de fonctionnement. Ces remontées ne sont-elles pas acquittées au moyen des droits de scolarité ? Troisièmement, où sont différenciés les 6 % d'augmentation des établissements pour le paiement des retraites et des immobilisations ?

M. DENIS observe que dans certains pays, des placements en monnaie locale pourraient permettre une meilleure rémunération de la trésorerie. Ce sujet mériterait réflexion.

M. FERRARI souhaiterait connaître les détails du compte 643, afin de savoir ce qui a été dépensé pour les résidents. La subvention aux associations a augmenté : quelles associations en bénéficient aujourd'hui ?

M. THOMAS explique que la somme de 33 M€ est l'affectation de l'aide à la scolarité dans les 35 groupements comptables, comprenant les bourses plus la prise en charge, dans les EGD.

S'agissant des droits de scolarité, on obtient une recette de 274 M€, représentant tous les droits de scolarité, activités annexes et péri-éducatives incluses. Cette somme représente 26 % de 1,62 milliard d'euros. Par ailleurs, dans le budget, il existe également une somme nommée « participation et contribution des établissements », pour 174,8 M€ concernant les participations aux rémunérations, à l'ISVL etc. ces charges sont effectivement payées par les établissements avec leurs recettes dont les droits de scolarité font partie.

M. DENIS estime qu'un éclairage serait nécessaire sur cet aspect.

M. THOMAS indique que s'agissant du placement en monnaie locale, l'Agence a obtenu des dérogations dans certains pays. Dans d'autres cas comme au Maroc, l'Etat n'a pas accepté d'accorder une dérogation. Les placements doivent alors être faits à la trésorerie générale pour l'étranger.

M. DENIS observe que les rémunérations ne sont pas les mêmes.

M. NEGREL précise que la présentation du compte 643 fait état de trois chiffres, par parallélisme des formes. Le détail est tenu à la disposition des administrateurs.

Les associations subventionnées sont la FAPEE, l'Amicale de l'AEFE et l'association sportive du personnel de Nantes.

3. Rapport de l'ordonnateur

Mme DESCÔTES présente le rapport. Elle explique que l'Agence a mis en œuvre l'ensemble des 13 recommandations émises par le ministre du Budget à l'attention des opérateurs publics en décembre 2010. La note contient les volets suivants : présentation réglementée des recettes et des dépenses, politique immobilière, scolarité, recettes et dépenses prévisionnelles 2012.

L'année 2011 a été marquée par un certain nombre d'événements qui ont eu des conséquences financières pour l'Agence. L'établissement de Tokyo a fait face à une baisse brutale de ses effectifs, au moment où il s'engageait dans le financement d'un projet immobilier très important. L'Agence a donc décidé de soutenir cet établissement en portant le taux de participation à la rémunération des résidents à zéro. De manière générale, la gestion de 2011 a été marquée par une hausse importante des effectifs, après un léger fléchissement de la croissance en 2010. Les établissements EGD et conventionnés ont accueilli au total plus de 4 000 élèves supplémentaires.

La subvention de l'Etat est stabilisée au titre du programme 185. L'Etat accompagne en parallèle la croissance de l'aide à la scolarité. L'Agence a également renouvelé et ajusté ses efforts à destination du réseau. Outre les situations de crise, certains établissements étaient en difficulté en Espagne et en Grèce notamment. L'AEFE a ainsi procédé à des ajustements et à des rééquilibrages, par redéploiement des postes de résidents disponibles, dans la limite du plafond d'emplois imposé. Mme DESCÔTES souligne la très bonne maîtrise de la masse salariale de l'Agence en 2011.

L'Agence a poursuivi ses efforts d'investissement immobilier. Un grand nombre de projets arrivent aujourd'hui à maturité. Ils sont soit achevés, soit en voie de réalisation. L'intervention de l'Etat

s'est faite sous forme de dotation à hauteur de 9,5 millions d'euros en 2011, l'Agence n'ayant plus la possibilité d'emprunter.

Enfin, l'Agence a poursuivi sa modernisation et celle du réseau, par la mise en place de la mutualisation. 18 établissements ont été désignés pour gérer la mutualisation par zone. Par ce dispositif, l'Agence a organisé mieux et plus systématiquement qu'auparavant la déconcentration des crédits au plus près du terrain et des besoins des établissements. Cela lui a permis de mettre en œuvre des accords de partenariat avec les établissements homologués. La mise en place des établissements « mutualisateurs » permet de resserrer les liens entre les établissements, et d'accroître la qualité des enseignants locaux et de l'offre pédagogique des établissements, conformément aux attentes des familles.

M. ESTIENNE salue la qualité du document et sa logique de présentation, qui permettent de mieux comprendre les comptes financiers. Les représentants du personnel espèrent que la mise en place d'un logiciel unique simplifiera les choses à cet égard.

Sur le fond, il apparaît que la subvention de l'Etat sur le chapitre 185 ne couvre même pas les dépenses de personnel payées par les services centraux. L'on entre donc dans une situation délicate, tout le reste étant financé par les ressources propres de l'Agence, et donc par ce que versent les familles. L'on s'oriente vers des difficultés si l'on s'en tient à ce type de ratio.

M. ESTIENNE conclut que l'UNSA approuvera la partie purement comptable et financière, ainsi que le compte de gestion, bien qu'elle soit en désaccord avec la politique de l'Agence.

M. DENIS indique qu'il salue également la qualité du rapport de l'ordonnateur, à la fois clair et pédagogique. Il rappelle que la FAPEE avait voté en faveur du budget proposé, essentiellement en raison de la sanctuarisation des sommes votées pour les opérations mobilières. Néanmoins, sur le fond, la FAPEE ne peut se satisfaire d'une aide de l'Etat plafonnée, qui ne suit pas du tout des évolutions de coût considérables et qui pose de gros problèmes à de nombreux parents d'élèves en cette période de crise. Les protestations sont vives, tant en Allemagne, qu'en Espagne ou au Maroc. L'augmentation continue des écologies devient particulièrement difficile à accepter.

Au plan de la gestion pure, l'on peut se réjouir que l'Agence ait obtenu des résultats meilleurs qu'au budget. Toutefois, si ces résultats sont si positifs, cela laisse penser que les augmentations ont peut-être été trop importantes ici ou là. La vigilance s'impose sur ce sujet.

Le second élément inquiétant est celui de l'immobilier. L'enveloppe du programme dans les EGD s'élève aujourd'hui à 245 millions d'euros, ce qui est considérable. Il est aussi question de mettre en place une gestion de patrimoine qui fasse supporter des dépenses aux parents d'élèves. Il est impératif de tout faire pour limiter ces dépenses, car elles deviennent extrêmement difficiles à assumer. M. DENIS remercie l'Etat français pour les engagements pris, qui ont été respectés, mais l'on ne peut s'en satisfaire. 85 % des EGD se trouvent dans le patrimoine de l'Etat. Par conséquent, il appartient à l'Etat de prendre une place essentielle dans ces investissements immobiliers.

L'aide apportée par l'Agence aux établissements conventionnés, notamment par ajustement des taux de participation et des subventions, va dans le bon sens. Toutefois, les subventions sont restées stables cette année, à 12 millions d'euros. Dans un contexte de crise, cela ne peut être ignoré. Il est nécessaire de faire face aux conséquences de la crise. L'effort de l'Etat français doit

s'accroître sur ce plan. Les efforts de l'ANEFE et l'Etat Français doivent s'inscrire dans une approche plus globale. L'immobilier est un sujet sur lequel on peut souhaiter plus.

Enfin, s'agissant de l'aide aux familles, l'augmentation des coûts de scolarité est de 10 %, alors que l'augmentation des bourses se limite à 9,5 %. La notion de revenu doit être plus étroitement liée à l'assistance aux parents et aux familles, afin que l'Agence puisse mieux venir en aide aux classes moyennes qui fréquentent les établissements. Par ailleurs, une aide doit être apportée aux familles locales, dont les enfants sont déjà dans les établissements, si elles connaissent une difficulté particulière.

M. BOUKOURAYCH observe que l'on ne peut pas se vanter que l'Agence évolue progressivement vers l'autofinancement, car cela revient à faire peser son financement sur les familles. L'Etat français va-t-il se contenter d'un rôle de régulateur de ces établissements ? L'on fait peser la charge sur les établissements en général et sur les pays d'accueil en particulier.

Les parents d'élèves ont déjà accepté des augmentations il y a trois ans. Au Maroc, l'ajout de droits annuels d'inscription est très mal vécu par les parents. Ils vont manifester et aller en justice, car ils ne sont plus capables d'accepter de nouvelles augmentations. L'Agence envisage-t-elle un véritable dialogue avec les fédérations représentatives des parents d'élèves, pour examiner les problèmes de frais de scolarité ? La situation est aujourd'hui explosive au Maroc : la FCPE et la PEEP se sont mises d'accord pour étudier la possibilité d'aller en justice. Les augmentations imposées ont atteint les limites de capacité des parents.

M. CADIC estime que l'orientation vers une politique de déconcentration est la bonne. Il est en effet souhaitable de faire mieux comprendre aux établissements l'impact des décisions sur l'environnement immédiat. Cela est une révolution pour l'administration.

Le niveau des frais de scolarité est suivi régulièrement. Il n'est pas nouveau. Des années auparavant, des personnes ont déjà quitté le dispositif car elles ne pouvaient plus supporter le niveau des augmentations demandées. Tout l'argent obtenu ne peut aboutir à ne scolariser qu'une partie des enfants.

En 2009, la contribution de 6 % correspondait à 32 % du résultat de l'Agence. Elle a crû à 65 % en 2010 et elle atteint 82 % en 2011. Pour demeurer à l'équilibre, l'Agence prélève sur la contribution des élèves.

M. FERRARI félicite Monsieur Thomas pour la qualité du travail présenté. Il souligne qu'au niveau politique, l'on s'est considérablement éloigné de ce qu'il y a dans la loi depuis 1990. N'est-ce pas un objectif de la loi de contenir l'évolution des frais de scolarité ? Depuis des années, la Direction de l'Agence a fait tout le contraire. Les charges pesant sur les familles se sont multipliées. Si le nombre d'élèves a crû, les moyens donnés à l'établissement public n'ont pas augmenté. Faut-il encore parler d'établissement public à l'heure actuelle ?

La déconcentration évoquée ne concerne que les questions financières. Afin d'être réussie, elle doit être réellement démocratique. Or, aujourd'hui, aucun organisme en place n'associe les acteurs de la communauté scolaire. Cela n'est pas une bonne déconcentration. Depuis 20 ans, la Direction présente dans les comptes financiers des résultats positifs issus des crédits non-utilisés sur les personnels résidents. L'on pourrait peut-être trouver une autre manière d'exécuter les dépenses, et

veiller à ce que ces crédits soient effectivement utilisés en cours d'année. Chaque année, une somme assez importante est laissée dans l'exercice en cours.

En conclusion, M. FERRARI renouvelle son profond désaccord avec la prise en charge, qui représente 30 millions d'euros par rapport au budget de l'Agence. Cette mesure est mauvaise et doit être réinterrogée, de façon à donner aux établissements publics des moyens de fonctionner dans des conditions convenables.

Mme DESCÔTES remercie l'agent comptable principal pour sa présentation des comptes, qui est très claire et très pédagogique. Elle permet de disposer d'éléments plus précis pour les échanges.

L'Agence a veillé à contenir l'évolution des frais de scolarité. Le coût de la vie, les salaires, les frais de fonctionnement et les besoins augmentent, de sorte que l'Agence a besoin d'étendre et de moderniser ses établissements, dans un contexte extrêmement concurrentiel. Le constat d'une concurrence accrue entre systèmes éducatifs ne fait que se confirmer. L'Agence présente depuis des années des évolutions prévisionnelles sur trois ou quatre ans aux parents. L'évolution en cours au Maroc correspond à ce qui avait été annoncé. Certains plans immobiliers ont même été reportés pour tenir compte des situations de difficulté.

L'évolution des frais de scolarité sur un an ne suffit pas pour initier des projets immobiliers de très grande ampleur. Compte tenu de la réalité des coûts, l'effort doit être partagé. C'est en ce sens qu'ont été établis les plans d'évolution des frais de scolarité. S'agissant des familles françaises, le dispositif d'aide à la scolarité est important. L'enveloppe d'aides a doublé durant ces cinq dernières années. S'agissant des familles étrangères, l'Agence a toujours eu le souci de repérer les familles en difficulté. Des filets de sécurité ont été mis en place avec les établissements ou avec les comités de gestion. Si des familles sont en difficulté, l'Agence est toujours prête à examiner leur situation. Pour autant, il n'est pas possible de scolariser tout le monde. L'AEFE n'a pas vocation à généraliser une scolarisation gratuite.

Il est sans doute possible d'aller plus loin en matière de déconcentration, mais un effort important a déjà été réalisé.

Un groupe de travail a été mis en place concernant la participation des parents. L'Agence travaille à la révision du guide du bon usage de la convention. L'Agence souhaite en effet accroître les échanges et la qualité de la coopération avec les parents.

S'agissant de la progression de la contribution, il n'a jamais été question pour l'Agence d'augmenter ses recettes pour dégager un bénéfice. Elle doit simplement couvrir un certain nombre de charges. Elle reviendra vers la tutelle pour examiner l'évolution de ses charges ; quoi qu'il en soit, la contribution a rempli son objectif : elle permet de couvrir les besoins sans empêcher l'Agence de réaliser ses investissements immobiliers. L'on se trouve bien dans la situation prévue en 2008. Ce cofinancement a apporté les réponses attendues.

M. MATTEI observe qu'il n'est pas juste de prétendre que l'Etat se cantonne à un rôle de « régulation », compte tenu des sommes allouées de 413 millions d'euros sur le programme 185 et de 117 millions d'euros sur le programme 151. Ces efforts sont très significatifs dans le contexte actuel. La discussion est engagée sur le prochain triennat budgétaire. L'Etat souhaite maintenir un effort important. L'Agence est bien entendu consciente des difficultés qui pèsent sur les familles. Il

faut aussi être conscient des difficultés qui pèsent sur l'Etat, dont les ressources proviennent aussi des contribuables.

M. MATTEI propose de soumettre les comptes de l'exercice 2011 au vote du Conseil.

Le compte financier de l'exercice 2011 est approuvé à la majorité, par cinq voix contre, deux abstentions et 21 voix pour.

IV. Affectation du résultat 2011

M. THOMAS rappelle que le résultat de 2011 s'établit à 41 580 643,25 euros

Il est proposé d'affecter les résultats aux comptes des réserves de l'Etablissement :

- services centraux : compte 106821 réserves générales 18 369 266,90 euros
- EGD : résultat de 23 211 376,35 euros. Il est proposé de les affecter aux réserves de l'établissement, suivant la répartition suivante :
 - 20 787 182,35 euros aux réserves générales de l'établissement, sur le compte 106821 ;
 - 2 424 194 euros sur le compte 106824, aux réserves des services spéciaux.

L'affectation du résultat 2011 est adoptée à l'unanimité.

V. Questions relatives au personnel

1. Avantage familial

M. MATTEI explique que des avancées considérables ont été réalisées par l'Agence sur ce dossier. Un mécanisme de suivi a été mis en place, permettant d'ajuster l'avantage familial aux hausses des frais de scolarité. Chacun peut se féliciter de ce progrès.

Après analyse, la demande de déplafonnement du forfait familial intégré dans le calcul de l'avantage familial, fixé à 60 euros hors zone européenne, est jugée insupportable pour le budget de l'Agence ou pour celui de l'Etat. L'AEFE ne peut donner suite à une demande de revalorisation globale, au-delà de la prise en compte des droits de scolarité précédemment évoqués.

En revanche, les travaux menés par l'AEFE ont permis d'établir que les droits de première inscription ne sont pas intégrés dans le calcul de l'avantage familial. L'AEFE propose donc de procéder à cette intégration. Le coût de cette mesure est estimé à 600 000 euros.

Enfin, la question des établissements de référence demeure ouverte. Un recours a été déposé à ce sujet devant les juridictions administratives compétentes. Il convient de laisser la justice se prononcer. L'AEFE appliquera bien entendu les décisions prises par le juge.

M. SOLDAT observe qu'il n'est pas du tout d'accord avec les termes utilisés « d'avancée considérable ». Le progrès évoqué n'est qu'une mise en conformité avec le décret. S'agissant du

niveau de référence de la scolarité des établissements, la loi n'est pas appliquée. Elle a été détournée afin de réaliser des économies sur le personnel. Le SNES-FSU conteste donc cette mesure.

En ce qui concerne le déplafonnement et le forfait, M. SOLDAT rappelle que des délibérations ont été déposées pour augmentation du forfait de 60 à 210 euros hors espace économique européen et pour un établissement de forfait de 0 à 90 euros dans l'espace européen. Ces demandes ont été refusées à deux reprises. Lors du second refus, intervenu durant le précédent Conseil, le Président s'est engagé à chiffrer ces mesures. Un nouveau refus est opposé, sans aucun chiffrage, alors que la demande date de plus d'un an. La Direction ne transmet pas de chiffre. Par conséquent, la réponse apportée n'est pas recevable et le SNES-FSU renouvelle sa demande.

M. ESTIENNE indique qu'il partage les propos de la FSU sur ce sujet. La réponse donnée concernant le forfait doit être étayée par des éléments chiffrés. Les membres du Conseil ont besoin d'éléments objectifs pour se prononcer. L'intégration du DPI, en revanche, est une bonne nouvelle pour le personnel.

M. BEURAIN note que la mesure, qui supprime l'avantage familial aux collègues quand il n'y a pas d'établissement secondaire dans leur zone, est profondément inique. Elle est de surcroît illégale et illogique.

M. MATTEI précise que s'agissant de cette dernière mesure, un recours a été déposé et l'Agence se pliera à la décision du juge.

S'agissant du forfait, Mme DESCÔTES précise qu'un chiffrage a été établi sur la base du nombre d'enfants. Pour un forfait actuel de 60 euros, la somme est actuellement de 2 389 752 euros. Si le forfait était porté à 210 euros hors Europe et à 90 euros dans l'espace économique européen, cela porterait le montant total à 10 681 056 euros, soit un surcoût de près de 8,3 millions d'euros. L'Agence n'a pas les moyens de financer ce surcoût.

M. FERRARI observe qu'il est difficile de réagir à des chiffres transmis en séance. L'avantage familial demeure plus élevé que les droits de scolarité et le forfait. Par conséquent, la somme avancée devrait être minorée.

Mme DESCÔTES précise qu'en principe, l'avantage est porté au niveau des frais de scolarité en 2012. Elle rappelle que l'Agence fait un effort considérable en prenant en compte les 600 000 euros de droits de première inscription. Ceux-ci seront, après confirmation des modalités de mise en œuvre, pris en charge dans l'avantage familial. Par ailleurs, une avancée historique a été obtenue en 2011, par le ré-abondement à hauteur de 2 400 000 euros de l'enveloppe de l'Indemnité Spécifique de Vie Locale (ISVL). Cette enveloppe est financée par les établissements pour tenir compte de la situation des personnels.

M. FERRARI convient que ces résultats sont importants. Néanmoins, si l'on examine bien le compte financier, ce n'est que justice, car 3,3 millions d'euros n'ont pas été dépensés concernant la rémunération des résidents en 2011.

M. MATTEI conclut que le chiffrage de la hausse du forfait est trop important, à la fois pour l'Agence et l'Etat. En revanche, de nombreux efforts ont été réalisés.

M. SOLDAT observe que le Conseil pourrait adopter une lecture différente du problème concernant le forfait. Il demande une nouvelle fois communication de ce chiffrage et des méthodes de calcul utilisées.

M. MATTEI conclut que les détails du chiffrage et du calcul seront transmis.

2. Congé de maladie

M. MATTEI explique que le dossier trouve enfin un aboutissement conforme à ce que souhaitait l'Agence. Il s'agissait de transposer dans le décret 2002-22 relatif à la situation des personnels de l'AEFE, le bénéfice de la jurisprudence du Conseil d'Etat de juin 2005. Cette décision a censuré le décret du 28 mars 1967, qui prévoyait l'abattement de l'indemnité de résidence à l'étranger appliquée aux agents titulaires expatriés, en cas de congé de maladie. Le département a obtenu une réponse positive de la DGAFP. Le projet de décret modifié, reçu fin février, maintient l'intégralité du traitement des primes et des indemnités aux personnels des établissements français à l'étranger placés en situation de congé de maladie. Il abandonne la distinction entre les agents en congé de maladie en France et à l'étranger, ainsi que la distinction entre les expatriés et les résidents. La journée de carence, instituée le 1^{er} janvier 2012, s'appliquera donc selon le régime de droit commun. Le comité technique a été consulté pour avis le 13 mars 2012 et le projet est actuellement en cours de signature.

Mme DESCÔTES précise que cela représente un effort de 500 000 euros au plan financier.

M. FERRARI se félicite que cette décision ait enfin été prise et remercie la Direction de l'AEFE pour cette initiative. Pour autant, le SNES est contre la journée de carence.

VI. Décision budgétaire modificative 1 – 2012

M. MATTEI souligne au préalable l'important effort de l'Etat, par la dotation exceptionnelle de 4 millions d'euros pour le renforcement de la sécurité dans les établissements scolaires. Ces crédits permettront d'engager les travaux de sécurisation indispensables dans huit établissements de la zone du Maghreb.

Mme DESCÔTES précise que cette DBM 1 contient deux éléments très importants. Le premier est celui qui vient d'être évoqué, relatif à la sécurisation des établissements. Le second est la mesure relative à l'ISVL.

M. PHAM VAN précise qu'à ce stade, seuls les services centraux de l'agence sont concernés. La décision modificative des EGD sera prise au mois de juin.

S'agissant des services centraux, l'on peut noter en inscription de recette le reliquat de 5 millions d'euros sur les 9,5 millions d'euros donnés par l'Etat en 2011 pour trois opérations : Amman, Bruxelles et Berlin. L'ensemble de ces opérations n'a pas été réalisé, d'où l'inscription constatée.

Par ailleurs, 4 millions d'euros sont prévus au titre de la sécurisation des établissements. L'Etat vient en renfort de l'investissement immobilier de l'Agence.

L'on peut noter un léger ajustement du programme 151 à hauteur de 0,24 %, soit un montant 300 000 euros.

Enfin, l'enveloppe de l'ISVL est déplafonnée à hauteur de 2,5 millions d'euros auxquels s'ajoute l'incidence du barème de janvier. Compte tenu du niveau de l'ISVL au BP 2012, 2,687 millions d'euros d'augmentation sont nécessaires dans le cadre de cette DBM.

S'agissant de l'investissement, un report de CP à hauteur de 5 millions d'euros concernant Amman et Bruxelles, ainsi qu'un report à hauteur de 5 millions pour les opérations d'Alger, de Dakar, de Madrid, de Nouakchott et d'Hanoï est enregistré. Le fond de roulement est de 91 millions d'euros pour les services centraux au compte financier. Une fois intégrés les 7 millions d'euros de crédits nouveaux et les cinq millions d'euros de report d'opération, ce sont 12 millions d'euros réaffectés à l'immobilier. Le fond de roulement s'établit ainsi à 79 millions d'euros, soit 40 jours de réserve.

M. FERRARI propose que la ligne 643 soit abondée de 4 millions d'euros, de manière à permettre l'augmentation du forfait. Si l'on considère le fond de roulement, il sera difficile d'expliquer aux collègues que cette mesure ne peut être mise en œuvre.

M. MATTEI confirme que l'engagement sera bien respecté pour les DPI.

M. DENIS salue la dotation exceptionnelle de 4 millions d'euros, ainsi que les engagements pris sur le reliquat. Pourquoi l'AEFE s'acharne-t-elle sur une réserve légale, s'agissant des bourses?

M. ESTIENNE juge intéressante la dotation exceptionnelle pour travaux de sécurité, qui correspond à un besoin pour un grand nombre d'établissements. En revanche, il semble difficile d'envisager des dépenses de fonctionnement récurrentes, sur des réserves le plus souvent constituées à des fins bien précises. L'avantage familial est un sujet très préoccupant. Il n'est pas souhaitable de le financer sur les fonds de réserve. C'est à l'Etat de prendre ses responsabilités en la matière.

Mme LEPAGE souligne que la question de l'avantage familial est tout à fait centrale, de nombreux parents se plaignant de la dégradation du pouvoir d'achat. Néanmoins, il n'est pas très raisonnable de puiser quatre millions d'euros dans les réserves de l'Agence.

Mme DESCÔTES observe que l'Agence n'a pas de recette à mettre en face de la dépense suggérée.

M. MATTEI ajoute que l'Agence n'est pas en position de se prononcer sur la demande exprimée. La décision modificative sera donc proposée telle que présentée.

M. GARNIER rappelle que la réserve de précaution est un mécanisme général appliqué à l'ensemble des crédits de l'Etat en début d'année. Il ne fait l'objet d'aucune exception. Un dégel éventuel peut intervenir par la suite, au vu de l'estimation des dépenses.

M. FERRARI estime que sa proposition devrait être mise au vote. Le refus de la Direction donne le sentiment que certains membres du Conseil sont des « sous-administrateurs » de l'AEFE.

M. MATTEI observe que cette proposition n'est pas susceptible de recueillir une majorité. En outre, l'Agence ne dispose pas des recettes nécessaires au financement de la mesure proposée. Le vote de la décision modificative peut permettre de s'exprimer pleinement en tant qu'administrateurs.

M. FERRARI note qu'il ne peut pas voter contre l'ISVL.

M. MATTEI conclut que les propositions de monsieur Ferrari sont bien notées.

La décision modificative est approuvée par 7 abstentions et 21 voix pour.

VII. Subventions aux établissements homologués

Mme DESCÔTES précise que ce point concerne l'octroi de subventions aux établissements homologués, pour un montant total de 207 450 euros. Cela concerne l'école primaire Les Pangalanes de Manakar à Madagascar, l'école française de Bali en Indonésie, le collège franco-israélien de Holon dans la banlieue de Tel-Aviv en Israël, l'école Aloys Kobès de Dakar au Sénégal, et l'école primaire française d'Antalaha, à Madagascar.

M. DENIS remercie l'Agence d'avoir respecté son engagement vis-à-vis des deux écoles de Madagascar. L'école de Bali est de très bonne qualité et fait un excellent travail.

Les subventions sont approuvées à l'unanimité.

VIII. Dons et legs

M. PHAM VAN indique qu'un don de 74 200 euros au Lycée Louis Massignon d'Abu Dhabi. Il s'agit d'un don de la société Total ABK, effectué dans le cadre d'une contribution au projet d'investissement en matériel pédagogique pour l'établissement.

Le don est approuvé à l'unanimité.

IX. Indicateurs du contrat d'objectifs – Réalisations 2011

M. BOASSON indique que sur l'ensemble des indicateurs, les tendances s'avèrent conformes aux projections prudentes établies par l'AEFE, secteur par secteur. Les indicateurs concernent les services suivants de l'Agence : le budget, la pédagogie, l'orientation et l'enseignement supérieur, les secteurs et les ressources humaines.

Certaines réalisations sont excédentaires concernant les formations au profit des personnels du réseau, à 29 792 journées stagiaires réalisées en 2011.

S'agissant des études de la concurrence locale, demandées par la tutelle, une douzaine de fiches a été analysée par la cellule Analyse et conseil aux établissements. Sur la base de ce recueil, la cellule a travaillé à l'élaboration d'un format plus systématique encore, qui permettra d'exploiter de manière statistique les données des établissements. Les fiches montrent comment les établissements s'inscrivent dans un contexte concurrentiel. Elles leur permettent même de prendre conscience de la concurrence locale, en la cartographiant. A ce stade, il n'y a pas d'élément statistiquement significatif à faire valoir sur la première douzaine de fiches collectées.

S'agissant des sections internationales, l'Agence avait opté, en accord avec la tutelle, pour les sections internationales, option internationale baccalauréat (SIOIB). Dans le référentiel France, la SIOIB, qui mène au bac avec le plus haut niveau d'exigence, constitue le meilleur indicateur. L'objectif de l'Agence était que les SI existantes soient mises aux normes et que les SI

nouvellement créés soient *ab initio* dans les normes. En 2011, l'Agence a recensé 29 SIOIB dans le réseau.

En ce qui concerne le programme Flam, le nombre d'inscrits s'établit à 5 499, contre 4 200 prévus. L'on note de nouvelles tranches d'âge dans les associations Flam. L'augmentation du nombre d'inscriptions a été particulièrement importante aux Etats-Unis et en Algérie.

L'Agence a également accru le nombre de recrutements des conseillers pédagogiques.

M. BOASSON précise que l'Agence n'a pas la maîtrise du dernier indicateur. Il ressort des fiches de contrôle de gestion diffusées auprès des postes diplomatiques. Ils affichent les taux de satisfaction vis-à-vis des actions de l'opérateur. L'indicateur réel est de 86 % pour l'AEFE, en progrès de trois points par rapport à 2009. Cela représenterait le taux de satisfaction le plus élevé des opérateurs et des postes.

M. DENIS observe qu'il est extrêmement difficile d'apprécier les évolutions objectives sur ce sujet et souhaite que les chiffres présentés correspondent bien à la réalité.

La section internationale doit être développée. Or, l'objectif de 2013 ayant été pratiquement réalisé, ne faudrait-il pas le revoir à la hausse, ainsi que le projet Flam ? Par ailleurs, il serait souhaitable d'avoir une idée plus précise de ce qui est proposé après le bac. Aujourd'hui, les personnes qui viennent en master sont en effet de plus en plus nombreuses. Enfin, la part de ressources propres dans les établissements en dépassement est inquiétante. Elle signifie que l'on a peut-être puisé un peu trop dans les participations des familles.

M. SOLDAT observe que s'agissant de l'attractivité de l'offre scolaire à l'étranger, les conditions de certification posent problème sur le terrain. Ce processus doit être conduit en accord avec les équipes pédagogiques. Par ailleurs, les références aux cadres nationaux pourraient poser problème. Elles ne doivent pas être occultées au profit de certains aspects des certifications. Enfin, les conditions de rémunération offertes dans le cadre des projets ne sont pas satisfaisantes.

Mme LEPAGE souhaite savoir si l'Agence a établi des outils d'évaluation qualitative du programme Flam.

M. CADIC demande s'il est prévu de partager l'analyse des fiches concurrentielles avec l'administration. S'agissant de Flam, le nombre d'élèves inscrits n'est pas conforme à la réalité. Il semble que les chiffres soient minorés. L'on recense 3900 nouveaux inscrits, rien qu'au Royaume-Uni. Il serait intéressant de spécifier les inscrits, y compris ceux qui ne reçoivent pas de subventions Flam. L'Agence peut-elle communiquer les subventions qui seront versées aux écoles ?

Mme CONWAY-MOURET demande si l'augmentation affichée dans les prévisions en 2012 et 2013 se fonde sur une réelle demande, au vu des obstacles placés sur le chemin des postulants rentrés en France. Le Ministère envisage-t-il de lever ces obstacles pour permettre aux étudiants de venir étudier en France au niveau supérieur ?

M. BOASSON précise que les indicateurs communiqués sont ceux définis entre la tutelle et l'opérateur dans le cadre d'un contrat d'objectif.

Il est envisagé d'évaluer à la hausse les indicateurs pour SI et Flam, en tenant compte de l'évolution de l'environnement, la priorité étant de s'assurer que les objectifs du triennat soient bien atteints. Les SI OIB sont très exigeantes au plan académique. L'Agence souhaite donc être prudente.

S'agissant du suivi post-bac, la visibilité de l'Agence s'arrête aujourd'hui au moment où un bachelier du réseau voit accepter sa candidature dans un établissement d'enseignement supérieur. Une vision post-bac serait effectivement souhaitable.

S'agissant des ressources des EGD et des établissements conventionnés, la croissance suit la tendance fixée. Sur ce périmètre des établissements en gestion directe et des établissements conventionnés, le taux d'autofinancement atteint 55,6 % en 2011. Toutefois, ces chiffres, comme le coût moyen par élève, sont fortement soumis au taux de change. L'on doit prendre en compte le fait que l'Agence soit soumise à des fluctuations dont elle ne sera pas maîtresse.

Il est vrai que les certifications ne sont pas toujours aisées à mettre en œuvre. Elles fonctionnent avec Cambridge et Cervantès par exemple. L'Agence examine comment modifier cet indicateur à l'issue du triennat. L'objectif sera maintenu jusqu'en 2013.

L'Agence demeure dans la perspective du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), car cette attestation de compétence linguistique est valorisante dans un certain nombre de régions du monde. Cela ajoute aussi au poids que peut avoir la « maison France » au sens large dans la reconnaissance de ces normes.

Un travail d'évaluation du programme Flam a commencé. Un point d'étape sera effectué dans l'année. A ce stade, il n'existe pas d'élément qualitatif de l'indicateur.

La distinction entre les inscrits Flam et les inscrits des associations a été prise en compte. Pour les journées par stagiaire, l'Agence a seulement décompté les stages à visée pédagogique, et non les stages institutionnels, par exemple.

Pour le moment, l'étude de la concurrence se limitant à 12 fiches, celle-ci ne présente pas de caractère significatif qui permette la formulation de commentaires généraux.

S'agissant de Flam, la commission d'attribution de subventions fonctionne au niveau de l'Agence. Une proposition d'ouverture pourra être formulée, mais pas à ce stade.

M. CADIC précise que le nombre d'enfants participant au programme Flam au Royaume-Uni est suivi depuis quatre ans. Ne sont pris en compte dans les chiffres que ceux qui demandent une subvention. Les autres organismes, qui ne demandent pas de subventions, représentent un nombre important d'enfants.

M. BOASSON confirme que l'Agence a dénombré les participants uniquement dans le périmètre du programme.

X. Question immobilière : Hanoï

M. FAVRET rappelle que lors de la séance précédente, le Conseil d'administration a approuvé l'acquisition pour location de deux terrains d'une superficie de trois hectares. Dès le vote du Conseil d'administration, de nouvelles discussions se sont tenues avec les autorités vietnamiennes.

Elles sont aujourd'hui prêtes à louer à l'Agence un terrain de trois hectares d'un seul tenant, de proportions intéressantes et bordé de voies sur tous les côtés. Cette proposition, qui suppose la relocalisation d'une école maternelle se trouvant sur le terrain proposé, a conduit le partenaire vietnamien à revoir les conditions financières de son offre. Le loyer proposé est d'un montant de 1,240 million d'euros.

L'Agence est très intéressée par cette proposition, qui permettrait de réaliser un projet bien plus fonctionnel, et ce sur un seul terrain. En outre, les coûts d'investissement et de fonctionnement seraient beaucoup moins élevés que sur deux terrains distincts.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'autoriser la directrice de l'Agence à signer avec le Comité populaire de Hanoi un contrat de location portant sur un terrain de trois hectares, pour un montant de loyer payable en une seule fois à la signature, de 34 milliards de Dongs (1,240 million d'euros) hors taxes et hors charge.

M. SOLDAT observe qu'il est fait mention de procédures d'expropriation de l'exploitation agricole. Par ailleurs, comment s'effectuera le transfert de l'école maternelle ?

M. DENIS convient qu'il est important de connaître les conséquences du projet. Taxes et charges incluses, le projet atteint sans doute les 1,7 million d'euros mentionnés dans les comptes. Il est important de savoir qui supportera les taxes et charges du projet, et sur quelle durée. Une solution doit être trouvée pour étaler la charge au moins sur 15 ans, car en-deçà, elle serait peu acceptable par les familles.

M. FAVRET précise que le montant de 1,7 million d'euros correspond à un projet très antérieur. Le chiffre avait été maintenu par prudence. Le chiffre de 1,240 million d'euros correspond effectivement à l'investissement hors enregistrement et hors taxes, mais il tiendra en tout état de cause dans l'enveloppe de 1,7 million d'euros provisionnée.

C'est l'administration vietnamienne qui souhaite reprendre l'urbanisme du quartier. L'expropriation correspond à l'indemnisation des personnes expropriées. Le terrain proposé est de bien meilleure qualité que celui approuvé la fois dernière.

Le loyer demandé permettra aux autorités vietnamiennes de relocaliser l'école sur un autre site.

La répartition de la charge dépendra du projet de construction. Elle pourra peser sur huit, douze ou quinze ans.

La location du terrain est approuvée à l'unanimité.

XI. Rémunération des intervenants participant à des activités de formation

M. THOMAS explique que la rémunération des intervenants extérieurs participant à des activités de formation a été revue par le décret 2010-235, remplaçant les anciens décrets de 1956 et 1968. Le décret prévoyait que le MAEE prenne un arrêté pour fixer le barème et que les établissements publics fixent eux-mêmes leurs barèmes par délibération. Bien qu'elle soit concernée de manière très marginale par cette disposition, l'AEFE souhaite fixer les rémunérations pour ses conférences et formations :

Elle propose de voter les taux horaires suivants, fixés par l'arrêté du 13 décembre 2011 :

- 100 euros pour conférences (taux des formations diplomatiques) ;
- 50 euros pour les cours de niveau expert ;
- 25 euros pour les cours d'initiation, correspondant au taux fixé par le Ministère pour les cours de formation technique.

Chaque préparation nouvelle est fixée à 15 euros par page de 600 mots. M. THOMAS précise que l'Agence s'est contentée de transcrire l'arrêté du Ministère des Affaires Etrangères Européennes sur ce point.

M. SOLDAT demande ce qui, au sein de l'AEFE, correspond à un cours diplomatique, à un cours expert et à une conférence.

Mme DESCÔTES répond que cela pourrait concerner, par exemple, certaines interventions lors du séminaire de Sèvres. Il s'agit d'événements exceptionnels. Le niveau expert est une formation beaucoup plus spécialisée. Les formations techniques peuvent concerner l'utilisation de matériel.

Le projet est approuvé à la majorité par 26 voix pour et deux abstentions.

XII. Montant de la cotisation d'adhésion au label « FrancEducation »

M. MATTEI précise que l'instrument a été présenté par Alain Juppé en Conseil des Ministres en juin 2011. Le 9 mars 2012, le MAEE a signé un arrêté établissant la liste des huit premiers établissements labellisés. Il y en a huit, aux Etats-Unis, en Finlande, en République Tchèque et en Nouvelle-Zélande. L'AEFE, opérateur du label, participe à l'audit des établissements candidats. Elle fait également partie, avec la MLF, de la commission consultative chargée de se prononcer sur les candidatures au label.

Une nouvelle campagne d'audit vient d'être lancée, qui devrait donner lieu à une nouvelle labellisation en juin. L'objectif est de labelliser au moins 20 établissements cette année.

Mme BORIONE explique que le label est attribué pour une durée de trois ans renouvelable. Le montant d'adhésion de la cotisation au label n'est pas fixé, mais après analyse, il a été proposé d'établir un tarif unique de 3 600 euros payables à l'AEFE en trois annuités de 1 200 euros chacune. C'est le tarif soumis à l'approbation du Conseil.

Tout d'abord, l'AEFE a jugé nécessaire de fixer un droit d'entrée qui attache une valeur concrète à l'adhésion. Le montant ne doit cependant pas être dissuasif, surtout pour le lancement. Le montant unique a été souhaité à la fois pour éviter les contestations et pour permettre une gestion plus simple du dispositif. Le budget de communication et de promotion permettra la mise en place d'un site internet dédié, qui devrait être opérationnel à l'automne 2012. L'opération sera à coût nul pour l'AEFE et ne générera pas de dépenses supplémentaires pour l'Etat.

M. BOASSON précise qu'afin d'assurer une visibilité budgétaire, une projection a été établie sur cinq années, en intégrant une proportion d'établissements qui ne renouvelleraient pas leur adhésion au bout de trois ans, ainsi que les missions de gestion administrative, de secrétariat de commission

et de communication autour du programme, dévolues à l'opérateur. Le site internet et le temps par agent supplémentaire dédiés au projet ont été également budgétés.

Le tarif unique proposé permet de couvrir l'ensemble des actions demandées par l'opérateur, avec une marge de 5 à 10 %. L'enjeu du projet n'est pas un résultat.

M. BEAURAIN demande s'il ne serait pas plus juste de faire payer aux établissements un pourcentage, chacun d'entre eux n'ayant pas les mêmes moyens.

M. BOASSON souligne que l'AEFE n'a aucune visibilité sur la ventilation des ressources des établissements concernés, leurs réseaux n'étant pas homologués.

Mme CONWAY-MOURET estime qu'une durée de trois ans semble être un peu courte pour prendre la décision de renouveler l'adhésion. Une étude a-t-elle été menée sur le sujet ?

M. CADIC note que la durée d'engagement ne doit pas être trop longue non plus, dans le cas où l'établissement ne donnerait pas satisfaction. L'accord sur le tarif a-t-il été anticipé par les établissements ayant le label ?

M. SOLDAT rappelle que le SNES-FSU s'était prononcé contre la création du label. Par ailleurs, la présence au recrutement d'au moins un titulaire enseignant, « sauf dérogation dûment justifiée », signifie-t-elle que l'on peut faire du label sans titulaire ? La formulation est ambiguë. Enfin, les conditions de rémunération ne semblent pas très transparentes pour les collègues intéressés.

M. DENIS estime que la cotisation n'est pas très chère. L'opération ne pourrait-elle pas servir à lever quelques fonds ? Si l'Agence doit s'engager dans la démarche, elle devra préciser dans quelle direction elle s'oriente. Les conditions proposées sont peut-être un peu généreuses.

M. CHARISSOUX observe qu'il serait souhaitable de travailler sur une trajectoire haussière du tarif proposé aux établissements, notamment au regard de leurs frais de scolarité. Il serait regrettable que les établissements profitent de ce label sans que l'Agence en retire de ressources. Le label pourrait permettre d'alimenter les ressources de l'Agence. Le modèle économique devrait être revu à la lumière des premiers retours d'expérience.

Mme BORIONE répète que le système n'a rien à voir avec le système d'éducation français de l'AEFE. Le système est labellisé à la française. Il peut se trouver des cas dans lesquels un excellent enseignant peut posséder les compétences pédagogiques requises, sans être titulaire. L'audit permettra de statuer à ce sujet. L'approche évoquée est bien dérogatoire.

S'agissant du coût, il existe beaucoup d'établissements publics qui n'ont pas forcément les moyens de payer des coûts supplémentaires. Il s'agit de les atteindre. Par ailleurs, l'Espagne et l'Allemagne proposent un label gratuit, offrant un certain nombre d'avantages. Le label FrancEducation doit d'abord faire ses preuves. L'Agence est bien entendu tout à fait ouverte à une évolution du système. Les ressources supplémentaires sont évidemment souhaitables, mais l'on ne peut pas alourdir d'emblée un mécanisme nouveau. La période de trois années est bien entendu renouvelable.

M. CADIC demande si les huit établissements sont d'accord avec le tarif proposé.

Mme BORIONE confirme qu'ils sont d'accord sur le principe.

M. CADIC rappelle que l'enjeu du label est d'apporter une solution à des enfants qui ne peuvent avoir accès à l'enseignement français. M. CADIC renouvelle son appui à cette démarche, qui permettra de faire reculer l'ignorance du français. L'initiative permettra de récupérer de jeunes Français dans l'enseignement francophone.

Mme DESCÔTES observe que l'on ne peut pas exclure que des pays comme la France puissent former leurs jeunes dans des systèmes éducatifs tout à fait performants. Certaines familles peuvent souhaiter qu'ils ne perdent pas le lien avec le français. Il existe des établissements nationaux de qualité qui offrent un enseignement en français très poussé, de type filière bilingue. La formule proposée est intéressante et va dans le bon sens.

M. MATTEI conclut que le tarif sera revu en fonction de l'évolution du dispositif, afin de déterminer s'il y a lieu d'augmenter les droits.

M. FERRARI indique qu'il est opposé à l'idée de gagner de l'argent sur ce type de projet. Au contraire, il faudrait qu'il soit gratuit, afin d'implanter des filières dans des établissements à l'étranger. En l'état, l'initiative proposée est un peu une demi-mesure.

Mme CONWAY-MOURET observe que si la cible s'avérait plus importante que prévu, l'AEFE devrait pouvoir fournir les ressources nécessaires en termes de titulaires. Un plan a-t-il été prévu pour faire face à ce scénario ?

Mme DESCÔTES précise que les établissements candidats ont par définition déjà mis en place une filière bilingue. Ils comptent donc des enseignants titulaires. Le dispositif est déjà en place et l'on ne se trouve pas dans des établissements de l'AEFE.

Le projet est approuvé à la majorité, par 25 voix pour, une voix contre et deux abstentions.

XIII. Questions diverses

1. Questions relatives au personnel

a. Canada (lycée Louis Pasteur de Calgary) : formalités administratives exigées par le Ministère de l'Education de l'Alberta aux enseignants français. Le poste diplomatique peut-il apporter des éléments de réponse afin qu'une solution puisse être trouvée rapidement ?

M. LESAULNIER explique que pour enseigner à Calgary, les enseignants français doivent être reconnus par les services du ministère de l'Education de l'Alberta. Les enseignants français naturalisés canadiens doivent obtenir un « teaching certificate ». Les enseignants français résidents permanents ou temporaires doivent obtenir une « letter of Authority » des services d'Alberta Education, équivalente à une certification temporaire. Depuis deux ans, les autorités de l'Alberta sont devenues très tatillonnes au regard de nos enseignants dans l'obtention de ces documents.

Le poste diplomatique d'une part, la DREIC au MEN et l'Agence d'autre part, n'ont pas ménagé leurs efforts et ont jusqu'à présent pu régler au cas par cas les situations particulières des personnels. Le dernier exemple en date est l'embauche d'un enseignant français, maître du privé

recruté en contrat local. Il n'en demeure pas moins que la législation locale reste la règle et l'établissement doit s'y conformer.

b. Droit Individuel à la Formation (DIF) : application du dispositif pour les personnels détachés de l'AEFE (Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat)

M. MOGUEROU explique que le principe du droit individuel de formation en faveur des agents non titulaires des établissements publics de l'Etat est posé à l'article 4 du chapitre I du décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics et des ouvriers affiliés au régime des pensions résultant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004. Toutefois, l'article 1er de ce même texte exclut expressément du bénéfice de ces dispositions les fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics de l'Etat détachés dans un emploi ne conduisant pas à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite. Il en ressort que les agents de l'AEFE régis par le décret n°2002-22, qui sont des fonctionnaires de l'Etat détachés auprès de l'AEFE sur des emplois ne conduisant pas à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite, ne peuvent pas bénéficier du droit individuel de formation prévu en faveur des agents non titulaires. En conséquence, ces fonctionnaires de l'Etat détachés auprès de l'AEFE doivent réintégrer leur administration d'origine s'ils souhaitent bénéficier du droit individuel de formation prévu aux articles 10 et 11 du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat. Cependant, les fonctionnaires peuvent demander à bénéficier du congé de formation professionnelle, qui ne peut excéder trois ans sur l'ensemble d'une carrière.

M. SOLDAT note qu'il ne voit pas en quoi le décret ne serait pas applicable aux fonctionnaires de l'Etat.

M. MOGUEROU répète que le droit n'est pas applicable en l'état des textes.

M. FERRARI demande si l'AEFE n'a pas intérêt à déployer ce droit.

M. MOGUEROU rappelle que les agents de l'AEFE ne manquent pas de formation.

c. Espagne (Alicante) : préavis de grève pour le jeudi 29 mars au lycée français Molière (Villa Nueva de la Canada) et Lycée Français Pierre Deschamps (Alicante). Quelle réponse l'Agence apporte-t-elle à la demande des collègues ?

M. NEGREL indique que l'Agence a bien pris note du préavis de grève déposé le jeudi 29 mars par les personnels du lycée Français Molière (Villanueva de la Canada) et du lycée Français Pierre Deschamps (Alicante). Les décisions de fermeture des postes dans le premier degré dans ces deux établissements ont été soumises au comité technique de l'Agence et la fermeture de ces deux postes a été effectuée.

Comme évoqué lors du dernier comité technique, c'est une baisse des effectifs significative qui a motivé ces fermetures, à l'occasion de départs et de mutations des enseignants.

M. SOLDAT rappelle qu'à l'origine, il s'agissait de trois postes : deux du premier degré et un du second degré. Ce dernier, n'ayant pas été fermé, doit être pourvu.

M. NEGREL demande que l'on se réfère à la décision du comité technique, qui fait foi.

2. Questions financières et comptables

a. Généralisation des DAI au Maroc

Mme DESCÔTES indique que l'introduction des DAI a été décidée il y a un peu plus de trois ans, suite à des concertations avec des organisations représentant des parents d'élèves. Il était nécessaire de constituer un fonds de roulement suffisant pour aborder la première phase des travaux importants à conduire dans les établissements marocains. A la demande des parents, l'Agence avait accepté de faire porter les droits d'inscription sur les familles nouvellement entrantes. Or, il est apparu que cette décision pouvait s'avérer discriminatoire. C'est pourquoi l'AEFE a décidé de la réviser et de l'étendre à l'ensemble des familles, en proposant un dispositif de lissage. Le calcul a été revu en fonction des différents niveaux concernés. Les augmentations s'établissent à 30 ou 40 euros par mois. Ce montant n'est certes pas négligeable, mais le réseau et les bâtiments requièrent un grand programme d'extension et de rénovation. De surcroît, le réseau marocain est l'un des plus aidés en termes de mise à disposition de bâtiments et de personnels titulaires.

M. BOUKOURAYCH observe que les DAI ne resteront pas au niveau de 30 à 40 euros par mois. L'AEFE n'a pas été assignée en justice par des parents opposés à ce système jusqu'à présent. Il n'y a pas de risque d'inégalité d'accès à une prestation. L'Agence a-t-elle l'intention de revoir la généralisation ?

Mme DESCÔTES précise que l'Agence a pris cette décision car elle a jugé les risques de recours réels et sérieux. Elle n'a pas attendu d'être assignée pour agir. La disposition a été retirée parce qu'elle est potentiellement attaquantable.

M. DENIS rappelle que l'objectif était d'éviter de faire peser des charges trop lourdes sur des parents déjà rentrés dans le système. Il est donc souhaitable de dissiper l'inquiétude des parents d'élèves d'une part et de pouvoir rediscuter de ce sujet d'autre part.

b. Hausse des frais de scolarité à Lisbonne

M. NEGREL indique que cette hausse provient du projet immobilier qui s'avère nécessaire. L'augmentation aurait dû être plus importante, puisqu'elle était programmée à hauteur de 12 %. Elle ne sera que de 7 %. Les frais ont été maintenus à 0 % pendant trois ans, puis à un taux très en-dessous de la moyenne à compter de 2009. L'effort demandé aux familles est donc mesuré.

M. DENIS observe que le souhait était qu'un regard soit porté sur le coût de la vie d'une part, et sur l'immobilier d'autre part.

M. NEGREL confirme que ces éléments ont été pris en compte.

3. Questions générales

a. Italie (Milan) : mission de l'AEFE prévue dans l'établissement

M. NEGREL indique qu'une mission sera diligentée à Milan très prochainement. Tous les membres concernés seront consultés pour faire le point sur la situation de l'établissement. La mission se tiendra le 10 avril.

b. Comité de pilotage de la mutualisation

M. NEGREL précise que le comité de pilotage est composé du personnel d'encadrement chargé de préparer les éléments de pilotage central. Il s'agit d'un système d'organisation interne.

M. BEAURAIN note que le Conseil d'administration devait présenter un protocole de rapatriement.

Mme DESCÔTES répond que cette question sera discutée lors du prochain Conseil.

La séance est levée à 15 heures 30.